

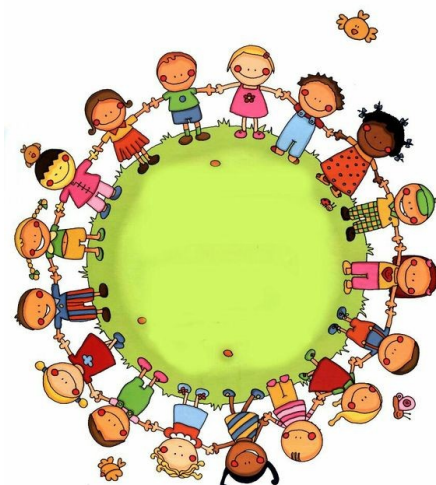


ECOLE PRIMAIRE
SAINT JOSEPH

Ecole Saint Joseph

Livret d'accueil

Rentrée 2021-2022



Consultez notre site internet **psmstjo.fr**

Contact :

Directrice : Cathy Mansire

12, 14 rue des Combes

44860 Pont Saint Martin

Tel : 02 40 26 80 44

Courriel : ecole.ptstmartin@wanadoo.fr

Votre enfant va bientôt entrer à l'école. Voici quelques pistes pour qu'il fasse sa rentrée dans de bonnes conditions.

Il accepte
de quitter
maman ou
papa, la
nounou,
sans pleurs.

Il répond
ou vient
quand il
entend
son
prénom.

Il demande
toujours
pour aller
aux
toilettes.

Il est
capable
d'attendre
un peu,
avant
d'obtenir
quelque
chose.

Il peut
laisser son
doudou et
sa tétine
toute la
matinée.

Il
commence
à faire des
choses
tout seul.



Une rentrée différée est possible si votre enfant n'est pas tout
à fait prêt en septembre.

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue à l'école Saint Joseph.

Vous trouverez dans ce livret les informations destinées à la préparation de la prochaine rentrée de votre enfant.

Environ 250 élèves sont accueillis dans notre établissement, répartis en 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires.

Le site internet psmstjo.fr et le compte Instagram [ecolestjo](#) sont à votre disposition. Ils vous permettent de suivre notre actualité.

L'équipe pédagogique 2020-2021 :

Cathy Mansire (Chef d'établissement) et Sophie Le Verge : PS

Céline Lamy, Chloé Josse : PS / MS

Corine Guerry et Marie-Hélène Hamon : MS / GS

Marie-Bénédicte Peltier GS

Claire Berthelot et Isabelle Phelippon : CP

Yann Mesgouez : CP / CE1

Nathalie : CE1 / CE2

Véronique Marsollier : CE2 CM1 A

Pascaline Petaux et Chloé Josse : CE2 CM1 B

Céline Thiéré : CM2.



La composition de l'équipe pédagogique et le niveau des classes peuvent évoluer chaque année. La répartition des élèves est décidée et validée en conseil des maîtres sous la responsabilité du chef d'établissement. Les parents ne peuvent en aucun cas choisir ni l'enseignant, ni la classe dans laquelle sera affecté leur enfant. En inscrivant votre enfant à St Joseph, vous faites confiance à l'équipe pédagogique sur ses choix de répartition.

Les salariés

4 ASEM : Yveline Launay, Hélène Chauvin, Véronique Guillemot, Marie Taraud

2 agents d'entretien : Gwénaëlle Kéribin, Yannick Gautier

Stagiaires : l'école St Joseph accueille et accompagne des stagiaires tout au long de l'année.

Porte ouverte : celle du 9 janvier a été reportée au 5 juin.

Pré rentrée des petites sections :

Mardi 31 août 2021 de 16h30 à 17h30 :
conditions sanitaires le permettent.



Rentrée des classes :

Jeudi 2 septembre 2021 à 8h45

Attention : semaine de 4 jours. Pas classe le mercredi.

Ouverture du bureau :

Jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et 13h45 à 16h30 ou sur rendez-vous.

Les autres jours le bureau est ouvert en dehors des horaires de classe et sur rendez-vous.

Horaires de classe

Lundi mardi jeudi et vendredi :

8h45 - 12h15 13h45 - 16h30

Ouverture des portes 10 mn avant l'heure.

Une personne vous accueille aux portes et portails de 8h35 à 8h45 et 16h30 à 16h40 pour contrôler les entrées et sorties.

Il convient de respecter cette plage de 10 minutes pour déposer votre enfant. A la sonnerie, les familles doivent avoir quitté l'établissement.



Respect des horaires

La ponctualité marque le respect du travail de chacun. Les arrivées échelonnées après l'heure de fermeture des portes et portails obligent un adulte à quitter son groupe pour ouvrir et aller refermer la porte quelques minutes plus tard. Cela perturbe beaucoup l'organisation du service en maternelle. Soyez vigilants. **Fermeture à clé de l'école à la sonnerie de 8h45.**

Absence

En cas d'absence de votre enfant, vous êtes invité à laisser un message sur le répondeur, par courriel ou sur l'application Classdojo. Un justificatif écrit ou certificat médical est demandé. Des billets d'absence jaunes vous sont donnés en début d'année scolaire. Ils sont également en libre-service devant le bureau de direction. A remettre **directement à l'enseignante** au retour de l'enfant.

Santé et hygiène

L'école et les familles sont soucieuses de mettre l'enfant dans les meilleures conditions qui soient pour ses apprentissages.

Un aménagement de la scolarité peut être mis en place pour enfant qui ne demande pas à aller aux toilettes.

La place d'un enfant malade ou fiévreux n'est pas à l'école, pour son bien-être et pour la santé des autres élèves et des enseignants. La famille prend ses dispositions pour ne le remettre en classe qu'une fois rétabli.

Les enseignants ne sont autorisés à administrer aucun médicament. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place par le médecin de l'éducation, sur demande des parents, pour les enfants souffrant de maladies chroniques ou d'allergies nécessitant des soins particuliers ou des traitements longs.

En cas de maladie contagieuse, merci de nous avertir rapidement.

Le médecin de PMI vient à l'école une fois par an pour effectuer des dépistages auditifs et visuels. Vous êtes avertis par écrit si des suites étaient à envisager.

Obligation scolaire

La fréquentation de l'école est obligatoire à partir de 3 ans. En cas de maladie ou d'absence imprévue, les parents doivent en informer l'établissement et fournir une attestation.

Toute absence pour vacances sur temps scolaire est interdite par la loi. Les familles engagent leur responsabilité et demandent l'autorisation à l'inspecteur de circonscription. Les enseignants ne préparent pas le travail pour pallier le retard pris pendant l'absence

de l'élève. Le Chef d'établissement est tenu de vous avertir par écrit et d'informer les autorités académiques en cas de manquement à cette obligation.

Relations école / familles

L'équipe est soucieuse de préserver le bon climat qui règne à l'école Saint Joseph.

Une pochette de correspondance est fournie à votre enfant en début d'année scolaire. Elle contient un imprimé intitulé « correspondance parents / enseignants ». Utilisez ce document pour communiquer toute information qui vous semble importante et dont l'équipe pourrait tenir compte pour accompagner au mieux votre enfant.

Plan Vigipirate, Vigilance intrusion

Des directives strictes concernant **la fermeture à clé** de l'établissement nous sont imposées par la préfecture et l'inspection académique.

Les rassemblements dans et devant l'établissement sont à éviter.

Sortie des élèves

Les parents ou personnes majeures autorisées par écrit uniquement viennent chercher leur enfant dans la classe. En cas de séparation, il convient de fournir un calendrier de garde signé des deux parents au Chef d'établissement. En cas de retard des familles, les enfants sont envoyés à l'accueil périscolaire.

Cantine, accueil périscolaire et transport.

Ces temps sont organisés par la mairie. Renseignements au 02 40 26 80 23 ou formalitésfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr



Ces

La pastorale

En tant qu'établissement catholique, l'école St Joseph propose à vos enfants de la catéchèse à partir du CE2 (1h30 tous les 15 jours durant le temps scolaire) ou de la culture chrétienne, selon votre choix.

Une laïque en mission d'église et une équipe de catéchistes en place accompagnent les enfants catéchisés. La culture chrétienne est proposée dans les classes par les enseignantes.

Chaque année nous avons besoin de nouveaux parents pour accompagner des groupes. Vous pouvez nous rejoindre. Le parcours et les supports nécessaires vous sont donnés. L'équipe vous guide.

Si vous souhaitez participer ou avoir des informations, n'hésitez pas à en parler à la directrice ou à contacter Mme LE BIHAN Bernadette : cate44860@gmail.com

L'assurance :

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès d'AVIVA. Elle est comprise dans les contributions réglées par les familles. Un guide des garanties ainsi qu'une attestation vous sont remis en début d'année scolaire.

Effets personnels

Les enfants oublient ou égarent leurs affaires et leurs vêtements. Il est donc indispensable de les marquer. Une malle « Objets trouvés » est à la disposition des élèves et de leurs familles dans le hall de la maternelle. Les vêtements non récupérés sont donnés à une association caritative en fin d'année scolaire. L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels, jouets, jeux, vêtements, bijoux. Les objets jugés dangereux, les jeux électroniques et cartes à échanger sont interdits.



Les contributions scolaires

Les montants des contributions des familles diffèrent selon votre lieu de résidence.

Contributions "Commune"					
Composition Famille	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Total / An	344,40 €	589,70 €	771,30 €	952,60 €	1 138,30 €
Total à régler par Mois	34,44 €	58,97 €	77,13 €	95,26 €	113,83 €

Contributions "Hors Commune"					
Composition Famille	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Total / An	570,20 €	1 041,30 €	1 448,80 €	1 855,90 €	2 267,40 €
Total à régler par Mois	57,02 €	104,13 €	144,88 €	185,59 €	226,74 €

Les associations de parents d'élèves



L'APEL

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Elle compte cette année 19 membres bénévoles et est ouverte à toutes les familles désirant participer à la vie de l'école Saint Joseph.

L'APEL a différentes missions :

1. ACCUEILLIR

Elle est présente lors des portes-ouvertes pour aider à l'accueil des nouveaux parents, pot d'accueil et pot de fin d'année.

2. REPRESENTER ET INFORMER

L'APEL est à l'écoute des parents et peut intervenir auprès du corps enseignant et de la direction pour transmettre des interrogations, des suggestions ou soulever des problèmes.

3. ANIMER

L'APEL organise et anime différents évènements tout au long de l'année tels que vente de photos, goûter de Noël, loto, kermesse, pause-café, conférences... Elle peut aussi apporter son soutien lors de projets pédagogiques tels que la Course des Cœurs. Ces actions permettent de financer l'achat de matériel pédagogique et jeux de cour. L'APEL participe également au financement des sorties

scolaires et classes de découverte pour alléger le coût de revient aux familles. L'association finance la scolarité d'une filleule sénégalaise.

Si vous souhaitez participer à la vie de l'école de vos enfants, même de façon ponctuelle, n'hésitez pas à nous contacter à l'une des adresses suivantes

apel.ecolestjoseph@gmail.com

Un compte Instagram a été créé afin de donner vie aux actions menées par l'APEL et suivre les événements qui se déroulent au sein de l'école. Ce nouvel outil de communication permet également aux parents d'interagir avec l'APEL sur tous sujets. Tous les parents sont donc invités à se connecter : [apel2stj](#)

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) est une association animée par un bureau constitué de parents bénévoles.

De nombreux projets peuvent être menés à bien grâce à nos actions qui font vivre notre belle école.

En plus de nos missions de gestion, l'OGEC ponctue l'année scolaire de différents événements qui favorisent les rencontres entre parents d'élève, les échanges et l'entraide.



Organisation :

Les réunions ont lieu environ tous les deux mois. Elles permettent de décider de diverses actions à mener. Une Assemblée Générale a lieu à chaque début d'année scolaire, vous êtes invités à y participer.

Chaque dossier est pris en charge par un ou plusieurs parents au sein d'une commission : Finances, Assurances, Travaux, Communication, Informatique, Sécurité, ...

Nous entretenons des contacts avec la Municipalité, la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)

Matinées Brico:

Des Matinées Brico sont organisées le samedi matin qui précède chaque vacances, afin de réaliser quelques travaux d'entretien de l'école. Ces moments sont conviviaux et utiles : les tâches réalisées évitent souvent le recours à des professionnels et contiennent les frais de scolarité, en limitant le budget travaux. Aucune compétence particulière n'est nécessaire.



Rangement du local préau – Novembre

Kermesse :

Chaque année une kermesse est organisée. Elle nécessite l'intervention de parents volontaires pour l'installation des stands et du podium, assurer le bon déroulement de la journée, démonter et ranger les installations.

Des équipes de parents sont constituées pour la réalisation des chars qui accompagnent les enfants pendant le défilé dans le bourg.

Contact : Nicolas David (Nicolas.DAVID@bca.fr)



Quelle coopération entre les parents et l'école ?

Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Cette responsabilité éducative recouvre tous les domaines de la vie de leurs enfants. Elle continue donc de s'exercer au sein de l'école à laquelle les parents délèguent leur autorité. En choisissant une école et en confiant leur enfant, les parents posent un acte de confiance envers les éducateurs et les enseignants qui en seront chargés. Cette confiance est source de cohérence et de sécurité pour l'enfant. Ainsi, critiquer les enseignants devant ses enfants est une attitude néfaste, avant tout pour les enfants eux-mêmes.

Bien plus, les parents qui s'intéressent, sont présents, posent les bonnes questions, se soucient de leurs relations amicales au sein de l'établissement scolaire, en connaissent le règlement intérieur ou dialoguent de manière collaborative avec les professeurs en respectant leurs compétences contribuent de façon positive à la bonne marche de l'école et à la réussite de leur enfant.

En instaurant un dialogue constructif entre les parents et les professeurs, la direction de l'école ou les éducateurs, on peut créer un véritable climat de confiance. Cette confiance s'établit dans la durée et à froid. Ce n'est pas lorsqu'un problème se présente qu'il est bon de rencontrer le professeur concerné. Il est au contraire nécessaire de s'inscrire en amont dans une relation de collaboration éducative et de participation à la vie de l'école. En cas de problème, on trouvera beaucoup plus facilement des solutions entre adultes qui se connaissent et qui ont déjà noué une relation de confiance. Cela favorisera une recherche conjointe du bien de l'enfant.

Les relations parents-école peuvent être plus apaisées avec davantage de bienveillance, d'écoute et de dialogue mutuels, sachant qu'il n'existe pas d'école parfaite. Dans de nombreux cas, les associations de parents d'élèves pourront aussi contribuer à dénouer une difficulté.

Ce n'est qu'après avoir rencontré les enseignants et épuisé toutes les possibilités que les parents pourront légitimement avoir une attitude ferme pour exercer leur liberté de conscience (par exemple lors de l'intervention d'une association extérieure à l'école ou lors du visionnage d'un film...) Cette attitude ferme peut aller jusqu'à changer l'enfant d'établissement (par exemple en cas de harcèlement ou de racket non maîtrisés au sein de l'école).

Points de repère pour un entretien parent-professeur à la suite d'une difficulté :

- Ne pas voir l'enseignant « à chaud », si possible.
- L'enfant qui rapporte un incident ou un conflit a souvent une vision partielle et émotionnelle des événements. L'écouter avec un apriori de confiance, tout en sachant prendre du recul.
- Préparer l'entretien par écrit. Savoir ce que l'on veut dire et ce que l'on sait préférable de ne pas dire.
- Si besoin, se rendre à l'entretien à deux : père et mère ou un parent avec un membre de l'association des parents d'élève.
- Ecouter la version des faits du professeur en lui accordant un apriori de confiance.

- S'exprimer avec calme, sans couper la parole, en respectant les règles de politesse. Parler des faits plutôt que des émotions ou des ressentis.
- Chercher ensemble comment sortir de cette difficulté (proposition de collaboration éducative entre adultes).
- Proposer un autre rendez-vous dans quelques semaines ou mois (relation de collaboration éducative au long cours).

Extrait tiré du livre « 12 questions à se poser avant de crier sur ses enfants », AFC.



Saint Joseph

Une école pour apprendre, grandir et s'épanouir

